

## Intitulé de la formation **CACES®R489 - Conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté Initial** Catégorie 1A et/ou 3 et/ou 5

**Domaine** Santé et sécurité au travail

**Nature du stage** Catalogue (inter)  Sur mesure (intra)  **Éligible CPF** Non  Oui



Si intra, nom du client/bénéficiaire :



### Objectifs pédagogiques (Être capable de lui...)

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot automoteur à conducteur porté concerné en situation de travail,
- Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot automoteur à conducteur porté concerné,
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

### Compétences évaluées en terme de :

<b>Connaissances générales</b>	Citer les rôles et responsabilités du constructeur/de l'employeur/du conducteur. Identifier les acteurs en prévention et les types de chariots de manutention
<b>Technologies et stabilité des chariots à conducteur porté</b>	Connaître les sources d'énergie existantes Connaître les dispositifs de sécurité, les organes de service, les dispositifs de maintien, les composants et mécanismes, les réglages du poste de conduite Evaluer les charges à manutentionner Citer les facteurs d'instabilité du chariot
<b>Tableau / abaque de charges</b>	Savoir lire un tableau/un abaque de charges Connaître les principales causes d'accident lors de l'utilisation de chariots
<b>Exploitation des chariots à conducteur porté</b>	Identifier les risques et connaître les moyens permettant de les prévenir Connaître les conditions de freinage des chariots Connaître les règles de circulation et de conduite en entreprise Connaître les règles de chargement / déchargement des véhicules Identifier les produits dangereux Connaître les opérations de fin de poste-maintenance
<b>Prise de poste et mise en service</b>	Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter
<b>Conduite</b>	Circuler à vide et en charge Circuler en sécurité, s'arrêter et redémarrer sur un plan incliné et/ou dévers, en charge
<b>Manœuvres</b>	Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier (4 palettes à 4 niveaux pour catégorie 5) Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule depuis le sol (pas la catégorie 5) par l'arrière depuis un quai (uniquement pour la catégorie 1A) Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou d'un conteneur (pas la catégorie 5 et la catégorie 1A)
<b>Fin de poste-maintenance</b>	Réaliser les opérations de fin de poste Réaliser les opérations de maintenance journalières Rendre compte des anomalies relevées



### Public concerné

- Salariés de l'entreprise amenés à utiliser des chariots automoteurs à conducteur porté



### Moyens et méthodes pédagogiques

- Apports théorique
- Mise en situation pratique avec chariot(s) concerné(s)
- Utilisation de supports audiovisuels
- Remise d'un livret formation Editeur Marque Jaune



### Prérequis

- Être âgé de plus de 18 ans et être jugé apte par la médecine du travail. Savoir lire et comprendre le français.
- Disposer des EPI nécessaires et à minima chaussures de sécurité, gants, casques, protection auditive, vêtements auto-réfléchissants et lunettes.
- Fournir 2 photos d'identité et une photocopie de sa carte d'identité (pour le CACES)



### Méthodes d'évaluation

- De la satisfaction du module par le stagiaire : questionnaire écrit
- Des acquis du stagiaire :  
Type d'évaluation : qcm + mise en situation  
Obtenir une note moyenne minimale de 70 % sur l'épreuve écrite et aussi 70 % sur l'épreuve pratique. Barèmes précisés en page 2.



### Qualité et profil de l'animateur

Auto-Ecole des Remparts, animateur agréé,  
intervenant pour le compte de la C.C.I. de l'Aveyron.



### Sanction de la formation

- Attestation de fin de formation
- CACES R489 de la catégorie concernée (si réussite)
- **Taux de réussite : 97 % en 2019**



### Organisation

**Dates sessions 2021 :** Théorie : 2 mars – Pratique et tests : 3 mars ou 4 mars  
Théorie : 17 mai – Pratique et tests : 25 ou 26 mai  
Théorie : 27 septembre – Pratique et tests : 28 ou 29 septembre  
Théorie : 29 novembre – Pratique et tests : 30 novembre ou 1<sup>er</sup> décembre

**Durée :** 2j de formation soit 14h00 par stagiaire

**Horaires :** 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

**Modalité :** Présentiel

**Lieu de la formation :** Théorie : Centre de formation CCI Millau (38 bd de l'Ayrolle)  
Pratique et tests : terrain aménagé et agréé pour pratique et tests (ZA La Boissonnade 12450 La Primaube)

**Participants :** Ouverture confirmée à partir de 3 stagiaires inscrits pour 1 catégorie

**Prix de la formation :** 390.00 € net / personne / catégorie. Nous consulter si catégorie supplémentaire.



## Contenu de formation

### JOUR 1

#### LES CONNAISSANCES THEORIQUES

- Statistiques des accidents de travail
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Processus menant à l'AT et à la Maladie Professionnelle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Que faire en cas d'accident ?
- Les droits, obligations et responsabilités

- Les différentes catégories de chariots à conducteur porté
- Description, technologie et équipements des chariots
- Prise de poste et fin de poste
- Stabilité des chariots
- Les règles d'utilisation des chariots
- Les techniques d'utilisation et de stockage
- Les vérifications / Les Equipements de Protection Individuelle /La signalisation

### JOUR 2 : MATIN

#### SAVOIRS FAIRES PRATIQUES

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

### JOUR 2 : APRES-MIDI

#### EVALUATION DES CONNAISSANCES THEORIQUES ET PRATIQUES

Le test CACES®, élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini en annexe 2 de la recommandation, est réalisé selon les exigences :

→ De la fiche d'évaluation des connaissances théoriques de l'annexe 3.1 de la recommandation,

→ De la fiche d'évaluation des savoir-faire pratiques de l'annexe 3.2 de la recommandation appropriée et en se référant le cas échéant au barème correspondant à la catégorie de chariots de manutention à conducteur porté concernée.

L'évaluation des connaissances pratiques doit prendre en compte l'intégralité des opérations décrites dans la fiche d'évaluation.

**Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.**

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

→ d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ;

→ et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

→ d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ;

→ et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

→ et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Catégorie 1A	Catégorie 3	Catégorie 5
		

## Contact formation

- Lionel DELERIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@aveyron.cci.fr
- Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@aveyron.cci.fr
- Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@aveyron.cci.fr
- Amélie MOULY – 05 65 75 56 84 – a.mouly@aveyron.cci.fr